

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025 - 19H00

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, M. François LAURENT, M. Benjamin LEPORCQ, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, Mme Nadège ROELENS, Mme Marie-Claire VERCRUYSSÉ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Isabelle JADAS ayant donné procuration à M. François LAURENT.
- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.
- Mme Virginie LEHMANN ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.
- M. Teddy PEZANT ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN.

Absente :

- Mme Michelle CHAMBRELENT

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marie-Claire VERCRUYSSÉ.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024.
- Délibération convention service instructeur.
- Prévoyance obligatoire.
- Pass séniors (Comité des Fêtes + Mésanges).
- Délibération affiliation centre de supervision départemental.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024

Aucune remarque.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 14

DELIBERATION CONVENTION SERVICE INSTRUCTEUR
(Délibération n°2025-01-03/03)

La convention urbanisme qui nous lie avec le service instructeur (SIMOH) est arrivée à terme le 31/12/2024, date de la disparition de cette structure. Il est préférable de garder le service de proximité étant donné qu'il fonctionne.

Le conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence a autorisé monsieur le maire à signer la nouvelle convention avec les communes signataires, ayant la capacité de répondre à l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes qui adhéraient au SIMOH. Celle-ci prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

La commune doit délibérer à son tour pour accepter la signature de cette convention avec la ville de Pont-Sainte-Maxence, afin de poursuivre l'instruction des autorisations d'urbanisme de notre commune.

Vote pour : 14

DELIBERATION PARTICIPATION A LA PREVOYANCE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Toutefois, il manque encore des éléments du centre de gestion pour nous permettre de délibérer. Le sujet est ajourné.

DELIBERATION PASS SENIORS (COMITE DES FETES ET CLUB DES MESANGES)
(Délibération n°2025-02-03/03)

Les deux associations fonctionnant en année civile, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser dès le vote du budget les montants suivants pour le Pass seniors :

- 180 euros au comité des fêtes (soit 9 adhérents).
- 860 euros à l'association le Club des Mésanges (soit 43 adhérents).

Vote pour : 14

**DELIBERATION AHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE VIDEOPROTECTION
DU SMOTHD (SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRES HAUT DEBIT)
(Délibération n°2025-03-03/03)**

Pour que notre parc de vidéosurveillance soit exploité au mieux, le pôle départemental a proposé d'avoir accès à nos caméras si besoin.

La commune adhère gratuitement à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention-cadre pour une durée de 10 ans et autorise le maire à signer la convention-cadre et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

Vote pour : 13

Abstention : 1 (Mme ROELENS)

INFORMATIONS DIVERSES

Rapport sur l'eau SUEZ : Avenant au 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 12 ans, fin en 2035.

Le linéaire n'a pas changé, réseau séparatif (eaux usées, eaux pluviales).

Lors de la vente de maison, le contrôle est obligatoire. En 2023, il y a eu 14 contrôles, dont 8 conformes, 6 avec petits problèmes (clapet).

Le nombre de particuliers est passé de 628 en 2022 à 645 en 2023.

Pour les professionnels, le nombre est passé de 16 à 18 (dont la mairie).

La consommation est en baisse par habitant selon le syndicat des eaux.

La majorité des paiements se fait par mensualisation.

Le prix du m³ est à la baisse : de 1,25616 à 1,19107 soit 5 % TTC.

SUEZ reverse une partie à la commune, 20 373 € en 2023.

Travaux cantine / périscolaire : Le bâtiment est désormais hors d'eau / hors d'air.

Cette semaine ont eu lieu les essais pression et dépression.

L'isolation intérieure et le plaquage va suivre.

Un délai de 15 jours de retard mène la fin des travaux à fin juin 2025.

Finances : projet à 1 922 000 € dont 56 000 € payés avant 2024 et 395 000 € payés en 2024, soit 451 000 € payés au total.

Subventions perçues à ce jour : 220 000 €, soit 17 %.

Nous avons de bons échanges avec l'architecte. Quelques mises à jour ont été faites comme les lavabos et lave mains. Nous restons dans l'enveloppe initiale du projet.

En août, le nettoyage est prévu et l'emménagement. Mise au point avant la rentrée de septembre 2025.

Renforcement rue Hyacinthe Clozier : Une réunion publique avec les riverains concernés s'est tenue le 26 février avec les entreprises concernant la reprise du France Télécom et la fibre. Le bureau d'études a répondu aux questionnements, 3 personnes étaient inquiètes, elles ont reçu de la documentation technique en repartant rassurées.
Début des travaux prévus le lundi 24 mars.

Bonification secrétaires généraux : Nous sommes en attente de plus d'éléments. Une bonification d'ancienneté de 1 à 3 mois peut être attribuée au moment du passage à l'échelon supérieur et déterminer le grade exact concerné.

Chauffage : Dysfonctionnement et réparation du chauffage à la mairie / médiathèque. Un diagnostic général : sonde, pression, circulation de l'eau a été réalisé par RAMERY qui a installé le système.
Le corps de chauffe a été détecté hors service et le remplacement de l'organe s'est élevé à 3 400 €. Un nouveau contrôle général est prévu dans les prochaines semaines.

Cérémonie des créateurs d'entreprises : La cérémonie organisée à Pont-Sainte-Maxence par la CCPOH a eu lieu le mercredi 26 février pour la remise des trophées. Il y a également une aide administrative et financière. Un prêt de 10 000 euros peut être accordé à taux zéro. Cette année, l'épicerie Shandra et Kévin Langelez (mobilier festif) de la commune ont été honorés.

Séance levée à 20h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Procuration de Mme HIEGEL	Procuration de M. PEZANT	Absente	Procuration de Mme LEHMANN	
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
Procuration à M. LAURENT	Procuration de Mme JADAS	Procuration à M. MESSIO	Procuration à M. BARRUET	Procuration à M. POULAIN
Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSE